

NEWSLETTER

Janv. 2024



L'association en quelques mots

Fondée en 2013, à la suite du triple assassinat à Paris de Rojbin, Sakine et Leyla, trois femmes et militantes kurdes, l'association de solidarité France Kurdistan s'est engagée au plan national, mais aussi local, pour populariser la cause kurde auprès de l'opinion publique française.



Depuis
2013



FEMMES KURDES ! LIBERTÉ !

France-Kurdistan propose à partir de mars 2024 une exposition sur les femmes kurdes.

Quinze portraits mettront en évidence le projet qu'elles portent dans une histoire faite de souffrances et de résistances mais aussi de créativité, de paix, d'égalité, de citoyenneté et de solidarité.

Cette exposition rend hommage à leur courage ancré dans la modernité.

Que vous représentiez une mairie, une MJC, une bibliothèque ou tout autre lieu culturel, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos contacts France Kurdistan avant **le 20 février** pour commander cette exposition.

LES MOMENTS FORTS DU MOIS

Place Rojbin à Rennes



France Kurdistan était présent à Rennes, à l'invitation des Amitiés Kurdes de Bretagne pour l'inauguration du square FIDAN "ROJBİN" DOGAN, féministe, militante pour les droits du peuple kurde.

Une centaine de personnes se sont réunies pour rendre hommage à Rojbin au parc du Bois-Perrin, à Rennes.

Ce lieu est désormais dédié à la mémoire et à l'héritage d'une militante exceptionnelle des droits des Kurdes et, surtout, d'une amie précieuse.

Que le Square Fidan Rojbin Dogan soit un rappel vivant de l'amitié et de la persévérance dans la quête de justice.

Puissent les valeurs que Rojbin incarnait continuer de fleurir ici.



L'État français doit lever le secret défense

Pascal TORRE, Co-président de France Kurdistan a pris la parole samedi 06 janvier lors de la manifestation annuelle à Paris, exigeant que la lumière soit faite sur le triple assassinat.

Il y a maintenant onze ans, trois femmes kurdes étaient assassinées par un agent turc en plein coeur de Paris. L'assassin est décédé en prison quelques jours avant son procès, tandis que les commanditaires n'ont jamais été inquiétés. Le gouvernement français a, en effet, placé l'affaire sous le "secret défense" empêchant *de facto* la justice de faire son travail et donc toute nouvelle avancée.

Ce samedi 06 janvier, France Kurdistan, aux cotés des Kurdes et de leurs soutiens ont défilé pour la onzième année consécutive afin de réclamer la justice et la vérité pour Sakine, Fidan et Leyla.

France Kurdistan a ainsi réitéré son appel au gouvernement français pour que ce dernier lève le secret défense et que justice soit faite.

FOCUS SUR L'ACTUALITÉ

Serhat GÜLTEKIN, un jeune militant Kurde de 28 ans, se trouve actuellement sous la menace d'expulsion.

Militant pour les droits des kurdes, Serhat GÜLTEKIN s'est réfugié en France suite à une condamnation à 15 ans de réclusion en Turquie en raison de son militantisme. Malgré la possession d'un récépissé valide délivré par l'OFPPRA, la France lui a notifié en décembre dernier une Obligation de Quitter le Territoire Français.

Le renvoi de Serhat GÜLTEKIN en Turquie le mettrait particulièrement en danger, au vu de la situation de violation généralisée des droits humains dans ce pays. Par ailleurs, Serhat GÜLTEKIN est atteint du syndrome de Marfan, nécessitant des soins médicaux immédiats et continus.



France Kurdistan demande à l'État français d'annuler sans délai cette OQTF qui viole les valeurs et les principes qui sont les nôtres.

LA REPRESSION CONTRE LES KURDES DE FRANCE



Par Pascal TORRE, Co-président de France-Kurdistan

Depuis plusieurs années, au gré des relations franco-turques, les persécutions contre les militants et le mouvement kurde de France se sont multipliées alors qu'ils sont nos principaux alliés au Moyen-Orient.

Au nom de la lutte « antiterroriste »

La lutte contre les organisations « terroristes » ne saurait s'effectuer sans le discernement qui s'impose en particulier à l'égard des Kurdes. L'inscription du PKK sur la liste des organisations terroristes, à la demande exclusive de la Turquie, est infondée et sert à criminaliser un mouvement qui a lutté contre Daesh et avec lequel nous entretenons des relations. Or depuis plusieurs mois, la répression contre les Kurdes de France s'accroît. Au-delà des personnalités de premier plan comme Remzi Kartal qui s'est vu refuser l'entrée sur notre territoire, de trop nombreuses personnes sont désormais inquiétées par des procédures sans fondement voire condamnées.

Les poursuites pénales

Sur le plan pénal, les poursuites pour « financement en relation avec une entreprise terroriste » se font plus pressantes. Cela se traduit d'abord par une aggravation des périodes de détention provisoire. Avant 2013, celles-ci s'échelonnaient sur une durée de 6 à 8 mois. Or aujourd'hui, elles excèdent les deux ans. Il en va de même des condamnations qui étaient presque toujours assorties de sursis pour les périodes allant au-delà de la détention provisoire. Ce n'est plus le cas, les condamnations débouchent presque systématiquement sur de la prison ferme bien supérieure à la période de détention provisoire. Ces derniers mois dix militants kurdes étaient incarcérés. Si sept d'entre eux ont retrouvé leur liberté après avoir purgé leur peine, trois sont toujours emprisonnés avec des peines s'étalant de deux à cinq ans. Dans deux affaires en cours, six personnes de la région marseillaise attendent le résultat de leur appel le 24 janvier 2024. De plus, une dizaine de personnes sont poursuivies dans la région de Bordeaux. L'un d'entre eux est incarcéré depuis près de deux ans alors que l'instruction est toujours en cours.

Le gel des avoirs

De plus, plusieurs procédures s'appuient sur un cadre administratif et pénal. Cela concerne le gel des avoirs qui ont commencé vers 2018. Actuellement près de 60 à 70 personnes sont concernées. Les faits qui leur sont reprochés ne sont en rien répréhensibles puisqu'il s'agit de participation à la vie d'une association kurde, à des rencontres avec des élus de la République, à des manifestations ou à des collectes d'argent. Ces individus n'ont jamais été condamnés. De toute évidence, il s'agit de décisions arbitraires, opaques qui portent atteinte de manière grave aux droits de la personne. Ce gel des avoirs est diligenté par les ministères de l'Intérieur et de l'Économie sur la base de notes des services de renseignement qui ne peuvent être contestées et qui écartent le principe contradictoire. Ces décisions prises pour six mois et renouvelables pendant trois ans ont de lourdes conséquences sur le plan familial et professionnel pour les personnes concernées. De surcroît, ces arrêtés ne peuvent pas être contestés au pénal, les recours s'effectuant devant les tribunaux administratifs qui débouvent systématiquement les requérants. De plus, il faut attendre une prorogation du gel des avoirs de six mois avant que le principe contradictoire puisse s'appliquer occasionnant des dépenses outrepassant les capacités financières des intéressés.

Le retrait du statut de réfugiés et ses conséquences

Le retrait du statut de réfugié constitue une procédure nouvelle qui tend à se généraliser. De plus en plus de militants kurdes sont convoqués devant l'OFPPRA pour remettre en cause

leur statut de réfugié. Plus de 50 d'entre eux sont concernés mais ce chiffre est largement sous-évalué.

Les individus convoqués devant l'OFPPRA ne sont plus seulement des personnes condamnées. L'OFPPRA se base désormais aussi sur des notes des services des renseignements ou des procédures en cours sans attendre le jugement.

L'examen des dossiers aboutit souvent au retrait du statut de réfugié politique. Face à la gravité de ces décisions de nombreux recours sont engagés. A leur terme, les personnes concernées dépendent du bon vouloir des préfetures qui peuvent retenir ou pas la qualité de réfugié et attribuer ou non des titres de séjour. Les rejets peuvent aboutir à des arrestations voire à des expulsions vers la Turquie. A Bordeaux, un militant n'a jamais fait l'objet de la moindre condamnation mais l'OFPPRA se base sur des notes pour mettre un terme à son statut.

Nul n'ignore, et la Cour de Justice de l'Union Européenne comme le Conseil de l'Europe s'en sont largement fait l'écho, que les atteintes à la liberté de pensée, à la liberté d'expression sont devenues la règle en Turquie. Une justice sous tutelle, aux ordres du pouvoir en place envoie en prison pour de longues années les opposants qui sont soumis à de mauvais traitements et à la torture. Ce paramètre est de moins en moins pris en compte. Si bien que deux « Obligations de quitter le territoire français » viennent d'être prononcées par les tribunaux. A Marseille, un militant condamné a été de nouveau arrêté dès sa libération et amené dans un centre de rétention. Un recours est en cours mais la procédure n'est pas annulée. Il y a quelques jours, un autre militant, recherché par la police turque, fait lui aussi l'objet d'une mesure d'expulsion.

Mettre en échec cette répression

Rien ne justifie un tel acharnement. Les Kurdes sont très clairs à l'égard de la France. Ils respectent les règles démocratiques de notre pays et n'ont jamais commis le moindre acte de violence sur notre territoire. Nul ne peut demeurer indifférent à leur engagement, au prix de leur vie, pour les droits humains.

Il serait dommageable que les relations entre les services de renseignement français et ceux du MIT, qui mensuellement exigent des extraditions de démocrates, se fassent au prix du sacrifice de nos valeurs et nos principes. Il est regrettable que les organisations de défense des droits humains, mobilisées dans des conditions difficiles en faveur des droits des Kurdes en Turquie, en Iran, en Syrie ou en Irak, soient désormais contraintes de déployer leur énergie en faveur des Kurdes qui vivent dans notre pays. Au nom de la lutte antiterroriste, on ne peut décidément pas mettre tout le monde sur le même plan.

France-Kurdistan attend des autorités de la France un changement salutaire d'orientation. Cela ne se fera pas tout seul et nous appelons nos associations à prendre des initiatives chaque fois qu'une atteinte aux droits humains contre les Kurdes se produit.

LES PROCHAINS RENDEZ VOUS :

- 27 janvier 2024 : intervention au Lycée Galilée Gennevilliers pour la préparation à Sciences po Paris (92).
- 09 février 2024 : AG France Kurdistan Rhône (69)

CONTACT :



Francekurdistan.association@gmail.com



francekurdistan



France-Kurdistan